

RAPPORT N° 99/7-10
au Conseil Municipal

OBJET

RHI MULTISITES EST
CRAC 1998

Le programme de réalisation de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) Multisites Est a été approuvé par Délibération du Conseil Municipal en séance du 21 octobre 1989.

La mise en oeuvre a été confiée à la SEDRE par le biais d'une Concession d'aménagement signée le 18 juillet 1990.

Le dossier de réalisation, ainsi que le bilan financier prévisionnel, ont été approuvés par Délibération du Conseil Municipal en séance du 10 décembre 1994.

Le programme prévoit l'acquisition des terrains nécessaires à l'opération d'aménagement, la réalisation des travaux secondaires et tertiaires, la construction d'environ deux cent quatre-vingts Logements Locatifs Sociaux (LLS).

La SEDRE nous présente le Compte rendu Annuel au Concédant pour l'année 1998, comprenant :

- * le bilan comptable au 31 décembre 1998 qui tient compte des dépenses et des recettes constatées depuis le lancement de l'opération ;
- * le bilan financier mis à jour ;
- * le prévisionnel des recettes et des dépenses pour les années à venir.

Au 31 décembre 1998, date du CRAC soumis à votre approbation :

- * la SEDRE a pris possession de l'intégralité des parcelles prévues dans le programme prévisionnel de la RHI ;
actuellement, à la demande de la Ville, la SEDRE poursuit les négociations pour des acquisitions amiables supplémentaires sur le site de l'« Impasse du Temple » ;
- * quatre opérations de LLS représentant un total d'environ cent quatre-vingts (180) Logements Sociaux (LLS, LLTS) ont fait l'objet d'un financement au titre de la LBU et ont obtenu un permis de construire ;

RAPPORT N° 99/7-10

* au total, quatre-vingts Logements Locatifs auront été livrés et permis le relogement de familles du Chaudron et de Primat.

Sur le plan financier, le bilan de la RHI au 31 décembre 1998 s'évalue comme suit :

1. LES REALISATIONS

TTC	CRAC 1997	au 31.12.1998
DEPENSES	16 437 460 F	25 511 633 F
RECETTES	14 920 958 F	24 456 696 F

2. LE BILAN REVISE (prévisionnel 1999)

TTC	CRAC 1997	Bilan révisé au 31.12.1998	Evolution
DEPENSES	48 049 899 F	47 968 433 F	- 81 466 F

ce qui donne au niveau de la participation communale les chiffres suivants :

PARTICIPATION COMMUNALE TTC	CRAC 1997	Bilan révisé au 31.12.1998	Evolution
	11 513 432 F	11 417 986 F	- 95 446 F

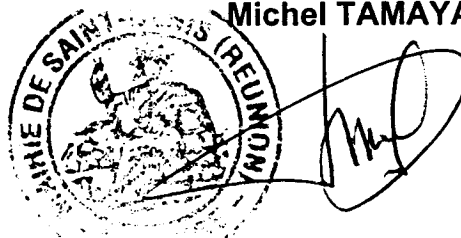
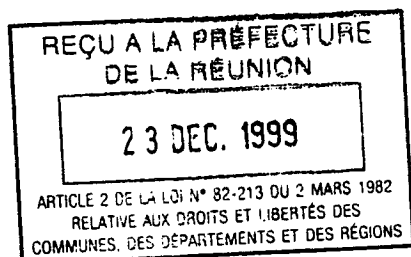
Pour l'année 1999, il est prévu de verser à la SEDRE une participation communale de 1 500 000 F (Compte 6572 / Fonction 824).

Un montant de 8 000 000 F a déjà été versé au titre de la participation communale, intégrant la prévision de 1999.

Je vous demande d'approuver le CRAC 1998 de la RHI Multisites Est.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 99/7-10
du Conseil Municipal
en séance du mardi 14 décembre 1999

OBJET

RHI MULTISITES EST
CRAC 1998

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/7-10 du Maire ;

Sur le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le CRAC 1998 de la RHI Multisites Est.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 DEC. 1999

LE MAIRE
Michel TAMAYA

